

## SÉANCE DU 14 novembre 2014

---

**Ordre du jour :**        **Urbanisme**  
                              **Bar à Thym : validation du nouveau gérant**  
                              **Trottoirs : route du Chatelard, validation des options**  
                              **Indemnité du perceuteur**  
                              **Questions diverses**

---

Le vendredi 14 novembre 2014 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Minzier s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Véronique LEGENDRE, Jacques MENU, Cédric ROMAND, Philippe NAVET, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, Thierry MERLE, André MORARD, Patrice GAILLARD, Lydie GALL, Laëtitia SEBERT

Absents excusés : Anne-Marie BAUDET (a donné pouvoir à Karine VEYRAT)

Secrétaire de séance : Lydie GALL

---

### Urbanisme

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

#### Bar à Thym : validation du nouveau gérant

M Franck SERRAVALLE, ex-Gérant de l'auberge communale « le Bar à Thym » a quitté les lieux le 31 octobre 2014.

Après audition des candidats pour la reprise de la gérance de l'auberge du Bar à Thym, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la candidature de Monsieur Christian FAIVRE et Madame Nathalie SUTTER, domiciliés 14 rue de la Schlucht 68000 COLMAR et présente à l'assemblée le projet de convention.

La convention sera consentie pour une durée de trois années entières et consécutives qui commenceront à courir au jour du début d'activité de l'occupant, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Toutefois, l'occupant sera autorisé à utiliser les locaux (commerce + habitation), en vue de leur aménagement et agencement, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014. Ladite convention se renouvellera par tacite reconduction sauf dénonciation contraire de l'une ou l'autre des parties

#### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **valide** - la candidature de Monsieur Christian FAIVRE et Madame Nathalie SUTTER pour la reprise de la gérance de l'auberge communale du Bar à thym à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ainsi que le projet de la convention. Etant précisé que les locaux (commerce + habitation) seront utilisés en vue de leur aménagement et agencement à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014

- **et autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y affèrent.

#### Trottoirs : route du Chatelard, validation des options

M. Le Maire rappelle à l'assemblée la convention signée avec le Conseil Général de la Haute-Savoie le 21 juillet 2014 relative à la part des travaux de réfection de la couche de roulement de la section de la RD 158 à reclasser. Il rappelle que le Conseil Général prendra à sa charge ces travaux sous forme d'une subvention versée à la commune.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de valider les travaux en option prévus au marché de l'entreprise DUCLOS et correspondant à la réfection de cette partie de la chaussée, soit 43 750.00 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition, demande à Monsieur le Maire de commander les travaux, et l'autorise à signer les documents nécessaires à la poursuite de l'opération.

### Indemnité du percepteur

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

A la demande de M. le maire et considérant les services rendus en 2014 par M. le Trésorier Principal en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune de Minzier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de lui allouer l'indemnité de conseil fixé au taux plein (494,63 €) et conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé, diminuée de l'indemnité de confection du budget (30.49 €) car le budget a été réalisé par la secrétaire, soit pour l'année 2014 un montant brut de 494,63 €, précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

### Questions diverses

Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires : Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'État attribue une aide aux communes une aide à la mise en place de cette réforme, à hauteur de 50 € par enfant.

Néanmoins, cette aide ne peut être versée qu'à une commune et non à un EPCI. Or, l'école est gérée par le SIVU. Monsieur le Maire propose donc que la commune de Minzier perçoive pour le compte du SIVU ce fonds d'amorçage de la réforme et reverse au SIVU les acomptes successifs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte de percevoir cette aide pour le compte du SIVU et accepte de la reverser en intégralité au SIVU scolaire de Chaumont Contamine-Sarzin et Minzier au fur et à mesure du versement des différents acomptes.

Indemnités pour le gardiennage de l'église communale : Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est possible de verser une indemnité de gardiennage de l'église à la personne qui s'en occupe. Le montant maximum de cette indemnité est fixé annuellement par circulaire préfectorale et le conseil municipal vote un taux. Pour cette année, le montant maximum (même montant qu'en 2013, fixé par la circulaire préfectorale du 24 avril 2014) pouvant être attribué au gardien, soit M. VEYRAT Joseph, est de 474.22 €. Autrefois, cette indemnité était versée à la paroisse qui la reversait au gardien. Monsieur le Maire propose qu'elle soit versée directement au gardien.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer à M. VEYRAT Joseph **55 % de l'indemnité** soit pour **l'année 2014 : 260.82 €**, et autorise Monsieur le Maire à mandater cette dépense. Cette indemnité accordée à M. VEYRAT Joseph sera reconduite chaque année, sauf décision contraire du conseil municipal.

Conseil communautaire : Monsieur le Maire informe l'assemblée des prochaines réunions, soit :

- Le 24 novembre 2014 à 20 h00, salle Jean XXIII à Frangy, présentation de l'avancement du SCOT ;
- et le 1er décembre 2014 à 20 h00, salle Jean XXIII à Frangy, visite du Préfet pour présentation de la réforme territoriale

MJC du Vuache : L'assemblée générale de la MJC se déroulera le 26 novembre prochain à 19 h 30 au centre ECLA - Vulbens.

Changement de la Saleuse : La saleuse de la commune a 13 ans, il est nécessaire de la changer. Monsieur le Maire présente le devis de SICOMETAL pour une saleuse en inox d'un montant de 11.820 € hors taxe. Après discussion, le conseil Municipal donne son accord pour réinvestir dans ce nouveau matériel mais demande à Monsieur le Maire de négocier le prix.

### Bar à Thym :

Etat des lieux de l'appartement rendu par M Franck SERRAVALLE : La peinture est à refaire dans tout l'appartement (92 m2). Monsieur le Maire est dans l'attente de plusieurs devis. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire et Monsieur Patrice GAILLARD, 1er Adjoint, pour choisir la proposition économiquement la plus intéressante et la mieux adaptée à l'ouvrage.

Etat des lieux de l'auberge du Bar à Thym :

- un nettoyage complet de la cuisine et des sanitaires est indispensable. Après avoir délibéré le conseil municipal confie le nettoyage à la société de nettoyage « Jules et services Clean Jean BOUSSOUGANT », micro-entreprise située à CRAN GEVRIER,

- la rénovation de l'appareillage électrique est à prévoir : Monsieur le Maire est dans l'attente de plusieurs devis.

Barrières à neige : La mise en place des barrières à neige se déroulera le samedi 29 novembre 2014 à 9 h 00 à Verney.

Lac Vert : La vidange est prévue fin novembre

Eclairage public : Il reste à installer 4 lampadaires dans le lotissement et un lampadaire au Chef lieu.

Groupe scolaire « Le Triolet » :

- la commission de sécurité est intervenue le 14 novembre 2014 et a donné un avis favorable.

- le projet d'agrandissement : le SIVU du Triolet rencontrera le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) à CONTAMINE SARZIN le 4 décembre 2014 afin de prendre connaissance de leur proposition.

Bulletin municipal : Le Minziérois est en cours, sa distribution est programmée avant fin décembre.

Centre de loisirs au Triolet : Pendant les vacances de la Toussaint, le centre aéré a accueilli 13 enfants la 1ère semaine et 18 la seconde. Le bilan est concluant. Une réunion est organisée le 17 novembre avec les différents acteurs au sein de la communauté de communes du Val des Usses. Une décision sera alors prise pour pérenniser ou non le projet.

Aménagement sécurisé devant l'école : Dans l'attente d'une réponse du Conseil Général

Communication : Mme Lydie GALL intervient. Le site « Mon Clocher » n'est pas complet. Il est important pour 2015 de choisir un site avec plus d'options (possibilité de mailing par exemple). Mme GALL contacte plusieurs sociétés afin de présenter des devis lors d'une prochaine réunion de conseil.

Repas des Aînés : Mme GALL informe l'assemblée que le repas aura lieu le 7 décembre dans la salle des fêtes, une animation sera prévue au cours du repas.

Tourisme :

- La commission tourisme de la CCVU travaille pour le développement du tourisme sur le territoire en proposant de relier par de nouveaux sentiers et chemins toutes les boucles pédestres, équestres et VTT déjà existantes afin d'offrir un choix multiple de randonnées.

- La Grande Traversée des Alpes (GTA), pour les VTT, sera balisée prochainement et suivra le GR 65 (chemin de ST Jacques de Compostelle)

Office de tourisme : Une exposition sur la guerre 14-18 a lieu à l'office de tourisme de Frangy jusqu'en février 2015.

SIVU FOOT : Il manque 50.000 € promis par Christian MONTEIL, Président du Conseil Général. Il est prévu de le relancer par courrier.

Maison de santé à Frangy : Le projet avance très lentement.

Déchetterie de Frangy : Projet en étude pour la mise en conformité de la déchetterie

Vœux de la Municipalité : le Conseil Municipal invite les Minziérois et les membres des différentes associations à la traditionnelle cérémonie des vœux de la Municipalité qui aura lieu dans la salle communale le vendredi 16 janvier 2015 à 19h30

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.